

EXAMEN DES ASPIRANTS A L'ENSEIGNEMENT:—	Articles
Quand l'examen a lieu	129
Où l'examen a lieu	127
Quand et comment l'aspirant donne son avis	130
Honoraires que l'aspirant doit payer	131
Qui fait subir l'examen	135
Comment l'examen a lieu	139 et suiv.
Temps accordé pour l'examen	133
Examen pour le brevet d'école élémentaire	159
Examen pour le brevet d'école modèle	160
Examen pour le brevet d'école académique	161
Notes de l'examen	150-151
Comment le brevet de capacité est accordé	152-153
FONDS DE RETRAITE DES INSTITUTEURS:—(<i>Voir Pension de retraite</i>).	
FOURNITURES D'ÉCOLES:—(<i>Voir mobilier scolaire</i>).	
GÉOGRAPHIE:—	110
GRAMMAIRE:—	100
HEURES DE CLASSE:—	
Durée des heures de classe	4-5
HISTOIRES:—	
Histoire ancienne	94
Histoire d'Angleterre	114
Histoire du Canada	112
Histoire de l'Eglise	97
Histoire des Etats-Unis	115
Histoire de France	113
Histoire sainte	93
HYGIÈNE:—	118
INSTITUTEUR:—	
Doit être diplômé	18
Age auquel il peut enseigner	37
Age auquel il peut s'engager	43
Son diplôme peut être annulé	44
Quand il est obligé de subir un nouvel examen	45